

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIIPAL
DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze de février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 06/02/2020

Présents : Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Fabien LE BOYER, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Céline BREARD, Marie THEAULT, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Mickaël LHOTELLIER, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROUT, Claude MARIE, Alain SABRIE, François TOUYON, Serge CALMELS, Erick BLANDIN, Cyril AUBERT GEOFFROY, Benoît VICTOR, Jean-Jacques FABRE

Avaient donné pouvoir : Patrice PIARD à Agnès SOLT

Absents : Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Nadine PATRY, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Jocelyne COUE DA SILVA, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Marie-Pierre MOUCHEL, Carole CONNAN, Flavie LEVEQUE, Florence GIDON, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET

Secrétaire de séance : Sébastien DEBIEU

Présents : 41

Votes exprimés : 42

Le conseil municipal adopte le compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2019 à l'unanimité.

I / COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DU 5 NOVEMBRE AU 30 DECEMBRE 2019

Rapporteur : Cécile PARENT, maire adjoint en charge de l'administration générale

DECISIONS DU MAIRE :

Le maire a pris les décisions suivantes :

DATE	N° ARRETE	OBJET
13 novembre 2019	2019-074	Le tarif du ménage effectué après la location de la salle polyvalente sur la commune déléguée de Cheux est fixé à 15,71 euros TTC
13 novembre 2019	2019-75	Plusieurs administrés ont fait un don ou un leg à la commune pour un montant total de 175 euros TTC
2 décembre 2019	2019-76	Plusieurs administrés ont fait un don ou un leg à la commune pour un montant total de 360 euros TTC
17 décembre 2019	2019-77	Le déclassement de la parcelle 423 AI 049 a été fait pour un classement dans le domaine privé de la commune Le Mesnil Patry
30 décembre 2019	2019-78	L'entreprise FIAV est retenue pour installer un garde-corps pour rampe d'accès PMR à l'église sur la commune déléguée de CHEUX pour un montant de 2 028 euros TTC

30 décembre 2019	2019-79	L'entreprise NAXIA est retenue pour assurer la pose et la fourniture d'illuminations dans les six communes déléguées pour un montant de 24 669,54 euros TTC
30 décembre 2019	2019-80	L'entreprise MGP MATIC est retenue pour installer des éclairages à LED sur le terrain de tennis sur la commune déléguée de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE pour un montant de 18 684 euros TTC
30 décembre 2019	2019-81	Le cabinet AMENAGEO est retenu pour réaliser la conception d'un plan topographique pour l'aménagement de la salle des fêtes située à SAINTE CROIX GRAND TONNE pour un montant de 1 566 euros TTC
30 décembre 2019	2019-82	L'entreprise AGENCE NOUVEAU REGARD COMMUNICATION est retenue pour la mise en page du bulletin municipal pour un montant de 2 772 euros TTC
30 décembre 2019	2019-83	L'entreprise AGENCE NOUVEAU REGARD COMMUNICATION est retenue pour la fabrication de goodies pour un montant de 2 352,48 euros TTC
30 décembre 2019	2019-84	L'entreprise ACTIMAC est retenue pour la fourniture et l'installation d'un PC portable pour l'ASVP pour un montant de 1 564,37 euros TTC
30 décembre 2019	2019-85	L'entreprise SOLOMAT SPORT SERVICE est retenue pour la fourniture et la pose de de filets pare ballons pour le stade de foot situé à BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE pour un montant de 2 346 euros TTC
30 décembre 2019	2019-86	L'entreprise ALARM COM est retenue pour l'achat de badges format carte pour sécuriser le gymnase Victor Lurier à BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE pour un montant de 1 267,20 euros TTC
30 décembre 2019	2019-87	L'entreprise LES SERRES DE CLINCHAMPS est retenue pour la fourniture de gerbes de fleurs dans le cadre des commémorations du 11 novembre pour un montant de 1 765,94 euros TTC
30 décembre 2019	2019-88	L'entreprise MILECLAIR est retenue pour l'évacuation des fientes et des dépouilles de pigeons sur le cocher de l'église à BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE pour un montant de 3 557,52 euros TTC
30 décembre 2019	2019-89	L'entreprise France HYGIENE est retenue pour le nettoyage de la hotte de la cuisine située à la salle des fêtes à PUTOT EN BESSIN pour un montant de 1 800 euros TTC
30 décembre 2019	2019-90	La société LECHEVALLIER TRAITEUR est retenue pour un montant de 1 382 euros TTC pour réaliser le repas des aînés sur la commune déléguée de BROUAY
30 décembre 2019	2019-91	La société LECHEVALLIER TRAITEUR est retenue pour un montant de 1 466 euros TTC pour réaliser le repas des aînés sur la commune déléguée de PUTOT EN BESSIN
30 décembre 2019	2019-92	La société DANET TRAITEUR est retenue pour un montant de 5 097,21 euros TTC pour réaliser le repas des aînés sur la commune déléguée de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

30 décembre 2019	2019-93	La société EVENEMENTS PRODUCTION est retenue pour un montant de 2 954 euros TTC pour animer le repas des aînés sur la commune déléguée de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE
30 décembre 2019	2019-94	La société LES CHEMINS DE PROVENCE est retenue pour la fourniture des colis destinés aux aînés sur la commune déléguée de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE pour un montant de 4 232,81 euros TTC
30 décembre 2019	2019-95	L'entreprise IMB est retenue pour l'impression du bulletin municipal pour un montant de 1 540 euros TTC
30 décembre 2019	2019-96	L'entreprise DIFFUSION MAGAZINE MUNICIPAL est retenue pour la diffusion du bulletin municipal pour un montant de 1 219,92 euros TTC
30 décembre 2019	2019-97	L'entreprise LEONIDAS est retenue pour la fourniture de boîtes de chocolats pour la commune déléguée de SAINTE CROIX GRAND TONNE pour un montant de 1 255,80 euros TTC

Pour information, ces arrêtés sont disponibles et consultables au siège de la commune nouvelle de Thue-et-Mue.

Le maire rend ainsi compte de ses décisions.

II/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Cécile PARENT, adjointe en charge de l'administration générale

Pour faire suite aux entretiens professionnels de 2019, la commission « Avancement » s'est réunie le 27 janvier 2020 et a examiné l'ensemble des avancements de grade potentiels au titre de l'année 2020.

3 agents remplissaient les conditions statutaires pour un avancement de grade. Au vu des avis des supérieurs hiérarchiques et après examen des conditions de THUE ET MUE, la commission a émis 2 avis favorables à l'avancement de grade.

Il convient donc de créer les postes correspondants aux avancements de grade et de supprimer les postes d'origine.

Lors de sa séance du 30 janvier 2020, le comité technique du Centre de Gestion du Calvados a donné un avis favorable sur les suppressions.

Les nominations pourront intervenir après avis de la commission administrative paritaire.

Vu l'avis de la commission administration générale du 30 janvier 2020,

Le conseil municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité décide à compter du 1^{er} mai 2020

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à 33 heures hebdomadaires
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe à 18 heures hebdomadaires,
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à 33 heures hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine à 18 heures hebdomadaires

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

III/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE

Rapporteur : Cécile PARENT, adjointe en charge de l'administration générale

Dans la cadre du transfert des compétences voirie et entretien des espaces verts à la communauté urbaine, des agents communaux n'ont pas été transférés compte tenu d'une quotité de travail moins importante pour ces deux compétences que pour les compétences demeurées municipales.

Ainsi, les agents concernés ont été mis à disposition de plein droit à la communauté urbaine pour la quotité de travail liée à ces compétences transférées. Lors de mobilité d'agents communaux ainsi mis à disposition, la mise à disposition de plein droit s'arrête et les deux collectivités doivent se mettre d'accord sur la façon dont elles organisent leurs services.

Afin de se laisser un peu de temps de réflexion et compte tenu du fait qu'un agent municipal a effectué une mobilité externe, il est proposé au conseil municipal de conserver le mode de fonctionnement actuel pour deux ans.

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer une convention de mise à disposition individuelle pour une durée de deux ans
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

IV/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DESCENDANTE DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER

Rapporteur : Cécile PARENT, adjointe en charge de l'administration générale

Suite à la création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté urbaine Caen la mer et en application de l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, il est apparu opportun dans le cadre d'une bonne organisation des services que l'établissement public de coopération intercommunale puisse mettre en partie ses services à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres pour l'exercice des compétences de ces dernières.

A cet effet, une convention de mise à disposition de service a été conclue en 2017 et en 2018 entre l'établissement public de coopération intercommunale et chaque commune intéressée pour fixer notamment les conditions de remboursement par la commune de la mise à disposition des frais de fonctionnement du service.

Cette convention précise notamment les conditions d'application des mises à disposition de service et notamment :

- la définition du coût unitaire, calculé par grade et comprenant les charges de personnel, ainsi que les frais de fonctionnement de service estimés à 10% du montant des frais de personnel,
- les modalités de remboursement.

Pour la commune nouvelle THUE TE MUE, une fiche recensant les besoins de services par grade a été établie et jointe en annexe.

Pour l'année 2019, il s'avère à nouveau nécessaire de conclure pour une durée d'un an et selon des modalités financières identiques, une convention de mise à disposition de services entre Caen la mer et Thue-et-Mue afin de maintenir une bonne organisation des services.

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de service des agents intercommunaux affectés à la mission espaces publics communautaires auprès de la commune,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

V/ COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Le conseil municipal doit approuver les comptes de gestion 2019 du budget principal de Thue et Mue, des budgets annexes Cœur de Bourg, Commerces et Maison de santé, établis par Madame GAILLARD-PRETI comptable public.

SECTION	Dépenses réalisées sur 2019	Recettes réalisées sur 2019	Solde année 2019
Investissement	2 075 361,59 €	1 710 591,30 €	- 364 770,29 €
Fonctionnement	3 515 203,78 €	4 019 358,97 €	504 155,19 €
	5 590 565,37 €	5 729 950,27 €	139 384,90 €

Les résultats du compte de gestion 2019 du budget principal de Thue et Mue sont identiques à ceux du compte administratif 2019.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté du compte de gestion du budget principal de Thue-et-Mue,
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que les recettes et les dépenses du compte de gestion 2019 sont conformes au compte administratif 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2019 du budget principal, comme suit :

En section de fonctionnement :

- en dépenses : 3 515 203,78 euros
- en recettes : 4 019 358,97 euros

En section d'investissement :

- en dépenses : 2 075 361,59 euros
- en recettes : 1 710 591,30 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

VI/ COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

SECTION	Dépenses réalisées sur 2019	Recettes réalisées sur 2019	Solde année 2019
Investissement	1 758 156,81 €	0,00 €	-1 758 156,81 €
Fonctionnement	8 844,51 €	1 809 700,59 €	1 800 856,08 €
	1 767 001,32 €	1 809 700,59 €	42 699,27 €

Les résultats du compte de gestion 2019 du budget annexe Cœur de Bourg sont identiques à ceux du compte administratif 2019.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté du compte de gestion du budget annexe Cœur de Bourg de Thue-et-Mue,

Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que les recettes et les dépenses du compte de gestion 2019 sont conformes au compte administratif 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2019 du budget annexe Cœur de bourg, comme suit :

En section de fonctionnement :

- en dépenses : 8 844,51 euros

- en recettes : 1 809 700,59 euros

En section d'investissement :

- en dépenses : 1 758 156,81 euros

- en recettes : 0 euro

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

VII/ COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE COMMERCES DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

SECTION	Dépenses réalisées sur 2019	Recettes réalisées sur 2019	Solde année 2019
Investissement	11 150,79 €	27 791,19 €	16 640,40€
Fonctionnement	19 919,37 €	27 511,41 €	7 592,04 €
	31 070,16 €	55 30,60 €	24 232,44 €

Les résultats du compte de gestion 2019 du budget annexe Commerces sont identiques à ceux du compte administratif 2019.

VIII/ COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

SECTION	Dépenses réalisées sur 2019	Recettes réalisées sur 2019	Solde année 2019
Investissement	31 425,93 €	36 681,76 €	5 255,83 €
Fonctionnement	33 659,47 €	21 554,85 €	-12 104,62 €
	65 085,40 €	58 236,61 €	- 6 848,79 €

Les résultats du compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de Santé sont identiques à ceux du compte administratif 2019.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté du compte de gestion du budget annexe Maison de santé de Thue-et-Mue,

Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que les recettes et les dépenses du compte de gestion 2019 sont conformes au compte administratif 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2019 du budget annexe Maison de santé, comme suit :

En section de fonctionnement :

- en dépenses : 33 659,47 euros

- en recettes : 21 554,85 euros

En section d'investissement :

- en dépenses : 31 425,93 euros

- en recettes : 36 681,76 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

IX/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Le compte administratif 2019 de Thue et Mue peut se résumer ainsi.

A.- Section de fonctionnement**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget	CA
011	Charges à caractères général	644 400,40 €	591 099,21 €
012	Charges de personnel	885 000,00 €	765 746,66 €
023	Virement à la section d'investis	571 198,00 €	0,00 €
042	Transfert entre sections	280 805,60 €	337 090,50 €
65	Autres charges	1 770 600,00 €	1 762 534,25 €
66	Charges financières	62 363,00 €	55 798,66 €
67	Charges exceptionnelles	746 285,00 €	2 934,50 €
TOTAL		4 960 652,00 €	3 515 203,78 €

Chapitre 011 : charges à caractère général :

Elles s'élèvent à 591 099,21 euros en 2019, face à 579 576,40 € en 2018, soit 11 522,81 euros d'augmentation (+ 1,99%), prenant en compte les dépenses liées aux commémorations du 75^{ème} anniversaire.

Les principaux postes de dépenses sont pour ce chapitre :

- Les frais d'énergie – électricité pour 72 598,74 €
- L'entretien des bâtiments publics pour 15 425,95 €
- Les divers contrats de maintenance pour 42 031,85 €
- Les assurances multirisques et automobiles pour 31 832,59 €
- Les manifestations fêtes et cérémonies pour un total de 62 998,37 €
- Les publications catalogues et imprimés pour un total de 14 810,40 €
- Les frais de télécommunications pour 32 594,54 €
- Les taxes foncières d'un montant de 20 313,00 €

Chapitre 012 : charges de personnel

Elles sont de 765 746,66 euros en 2019 face à 785 994,95 € en 2018, soit une diminution de 20 248,29 euros (- 2,58 %). Les conventions avec Caen la mer ont été comptabilisées deux fois en 2018 (2018 et 2017). La revalorisation de la politique RH a été mise en œuvre à compter de juillet 2019. De plus, des recrutements ont eu lieu en cours d'année 2019 (régisseur, ASVP).

Chapitre 042 : opérations d'ordre - dotation aux amortissements

Le montant de ce chapitre s'élève à 337 090,50 euros en 2019 face à 404 382,40 euros en 2018, soit une baisse de 67 291,90 euros (-16,64%). Ce chapitre reprend les dotations aux amortissements des immobilisations pour un montant de 280 805,60 €. Le solde représente les valeurs comptables des immobilisations vendues pour 56 284,90 € (vente de terrains à Brouay et à Bretteville l'Orgueilleuse et de la licence IV) alors qu'elles étaient de 162 489 € en 2018.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Réalisé 1 762 534,25 euros en 2019 face à 1 755 016,99 € en 2018 soit une augmentation de 7 517,26 euros (+ 0.43%)

Les dépenses de ce chapitre concernent :

- Les contributions notamment celle versée au SIVOM Education Enfance Jeunesse pour 1 401 318,26 euros
- Les indemnités et charges des élus pour un total de 249 210,32 €
- Les contributions au SDEC pour l'éclairage public ornemental et au SIVOS de Tilly sur Seulles pour 18 234,24 €
- Les subventions versées aux associations pour 92 396,80 €

Chapitre 66 : charges d'intérêts d'emprunts

Réalisé 55 798,66 euros en 2019 face à 60 897,90 € en 2018 soit une baisse de 5 099,24 euros (-8,37%)

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Une réalisation de 2 934,50 € en 2019 face à 785 € en 2018, soit 2 149,50 € de hausse.

Le tableau ci-dessous présente le bilan de l'utilisation des crédits des communes déléguées.

Désignation	Fournitures administratives		Fêtes & cérémonies		Subventions aux associations	
	BP	CA	BP	CA	BP	CA
BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	4 000 €	2 350,10 €	31 000 €	25 152,91 €	46 000 €	42 497,60 €
BROUAY	- €		5 500 €	3 714,28 €	1 700 €	1 510,00 €
CHEUX	900 €	954,96 €	12 000 €	5 598,72 €	8 500 €	8 100,00 €
LE MESNIL PATRY	- €		6 500 €	5 569,17 €	1 000 €	1 000,00 €
PUTOT EN BESSIN	600 €	216,05 €	5 000 €	2 737,42 €	1 900 €	1 865,00 €
SAINTE CROIX GRAND TONNE	- €		2 000 €	677,60 €	1 500 €	1 360,00 €
THUE ET MUE	6 600 €	4 118,50 €	34 400 €	19 548,27 €	35 200 €	36 064,20 €
Total Général	12 100 €	7 639,61 €	96 400 €	62 998,37 €	95 800 €	92 396,80 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget	CA
002	Excédent reporté	1 213 995,96 €	
013	Atténuation de charges	16 000,00 €	38 998,72 €
70	Produits de services	94 700,00 €	102 539,79 €
73	Impôts et taxes	2 356 079,00 €	2 480 685,12 €
74	Dotations et subventions	1 114 677,00 €	1 140 655,93 €
75	Produits de gestion courante	155 000,00 €	169 715,89 €
76	Produits financiers	300,00 €	354,95 €
77	Produits exceptionnels	7 100,00 €	75 406,04 €
042	Transfert entre sections	2 800,00 €	11 002,53 €
	TOTAL	4 960 651,96 €	4 019 358,97 €

En recettes :Chapitre 013 : atténuation de charges

Réalisé 38 998,72 € en 2019 face à 8 289,05 € en 2018 soit une hausse de 30 709,67 € (+ 370,48%)

Ce sont les remboursements de l'assurance ou des indemnités journalières du personnel en arrêt maladie ou d'accident.

Chapitre 70 : produits de services

Réalisé 102 539,79 € en 2019 face à 148 078,70 € en 2018 soit une baisse de 45 538,91 euros (-30,75%). Ce chapitre concerne les ventes de concessions de cimetière, les conventions de mises à disposition de personnel notamment le SEEJ et la communauté urbaine. L'année 2018 a supporté financièrement les deux années 2017 et 2018 de la convention avec la Caen la mer

Chapitre 73 : impôts et taxes

Réalisé 2 480 685,12 euros en 2019 face à 2 433 803,62 € en 2018, soit une augmentation de 46 881,50 euros (+1,93%).

Ce chapitre retrace les recettes de la commune provenant de divers impôts et taxes :

- Les plus importantes sont les taxes foncières et d'habitation d'un montant de 1 719 010,00 €
- L'attribution de compensation de Caen la Mer pour 305 813,31 €
- La dotation de solidarité versée par Caen la Mer d'un montant de 45 683,00 €
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources instaurée suite à la réforme de la taxe professionnelle pour un montant de 15 752,00 €
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 61 739,00 € qui a baissé en 2019 par rapport à 2018 de 42 415,00 euros.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité reversée par le SDEC ENERGIE, soit 66 477,00 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation pour un montant de 217 047,81 €
- La taxe sur les terrains agricoles devenus constructibles pour un total de 48 526,00 €

Chapitre 74 : dotations et participations :

Réalisé 1 140 655,93 euros en 2019 face à 1 119 130,60 € en 2018, soit une augmentation de 21 525,33 euros (+1,92%)

Ce chapitre concerne les dotations et les allocations de compensation versées par l'Etat.

- La dotation forfaitaire est la plus importante soit 619 364,00 €
- Les dotations de solidarité et de péréquation pour un total de 470 312,00 €
- Le FCTVA sur les travaux des bâtiments publics relevant du fonctionnement de 2 830,00 €

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Réalisé 169 715,89 en 2019 face à 162 957,29 € en 2018 soit une augmentation de 6 758,60 € (+4,15%).

Les revenus d'immeubles sont constitués essentiellement par les locations de logements et de bâtiments divers comme la brigade de gendarme ou la pharmacie à Bretteville l'Orgueilleuse ainsi que les locations de salles des fêtes. Il faut noter que la salle des fêtes de Brouay a pu être remise en location, après les travaux terminés.

Chapitre 76 : produits financiers

Réalisé 354,95 euros en 2019 face à 343,50 € en 2018 soit une augmentation de 11,45 euros (+3,33%).

Ils correspondent à des intérêts produits par 1 145 parts sociales détenues à la Caisse d'Epargne.

Chapitre 77 : produits exceptionnels

Réalisé 75 406,04 euros en 2019 face à 180 702,94 € en 2018 soit une baisse de 105 296,90€ (-58,27%).

La principale recette de ce chapitre pour 48 040,00€ résulte de la vente des biens :

Terrain à Brouay : 38 000, 00 €

Terrain à Bretteville l'orgueilleuse : 3 040,00 €

Licence IV : 7 000,00 €

Les autres recettes provenant de ce chapitre sont très variables. Elles sont souvent liées à des remboursements d'avoir par les entreprises ou de sinistres par les assurances.

B.- Section d'investissement**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget	Réalisé
118	Place des Canadiens	102 567,00	92 953,05
120	Aménagement Bretteville-l'Orgueilleuse	80 828,00	49 050,94
121	Maison services publics	1 720 329,00	615 762,52
122	Salle multisports Victor Lorier	1 300 000,00	4 680,00
123	Jardins familiaux	150 000,00	0,00
201	Salle des fêtes Brouay	29 923,00	17 274,80
202	Aménagement Brouay	7 950,00	3 806,76
301	Aménagement Cheux	177 376,00	85 954,88
401	Aménagement Le Mesnil-Patry	18 442,00	0,00
402	Aménagement ancienne mairie Le Mesnil-Patry	68 214,00	64 567,17
501	Aménagement Putot-en-Bessin	5 200,00	4 794,12
601	Aménagement Sainte-Croix-Grand-Tonne	13 100,00	13 035,12
603	Mairie - Salle polyvalente Sainte-Croix-Grand-Tonne	155 000,00	0,00
701	Eglises	45 841,00	38 040,06
702	Administration générale	88 586,00	22 306,14
703	Services techniques	78 796,00	25 681,20
704	Communication	25 980,00	25 929,98
705	Programmation Studio	528,00	527,65
707	Téléphonie et Internet	61 000,00	48 189,10
800	Environnement	5 000,00	0,00
801	AD'AP	281 930,00	277 655,16
802	Projet de territoire	18 814,00	17 722,45
803	Salles des fêtes	23 416,00	7 216,99
804	Jeux publics	80 000,00	77 683,64
806	Personnes âgées	100 000,00	0,00
10	Dotations fonds divers	57 919,00	57 918,15
NI	Non individualisé	514 805,00	289 532,95
OF	Opération financière	256 923,00	235 078,76
		5 468 467,00	2 075 361,59

Opération 120 : Aménagement de Bretteville-l'Orgueilleuse : 49 050,94 €

- Gendarmerie : dépose et pose fenêtre, rideau et porte porte entrée : 12 399 ,16 €
- Travaux de clôture Salle Lorier : 2 473,20 €
- Diverses acquisitions, corbeilles, bacs, armoire froide : 4 767,33 €
- Travaux sur skate park : 8 136,00 €
- Création terrain de sport : 2 760,00 €
- Mur anti-bruit : 12 720,75 €
- Création terrain de sport : 3 192,00 €
- maîtrise d'œuvre des jardins familiaux avant création de l'opération : 5 362,50 €

Opération 202 : Aménagement de Brouay : 3806,76 €

- Fourneau électrique : 3 806,76 €
- Délimitation foncière terrain à bâtir : 1326,00 €

Opération 301 : Aménagement de Cheux : 85 954,88 €

- City Stade : 47 455,20 €
- Monuments aux morts et lavoir : 12 131,02 €
- Réseaux toilettes publiques : 6 293,91 €
- Reprise eaux usée salle des fêtes : 12 054,00 €
- Jeux ressort/panneau ludique : 6 676,80 €
- Stationnement parking église : 1 343,95 €

Opération 501 : Aménagement de Putot en Bessin : 4 794,12 €

- Réfection voirie place de la Mairie : 4 794,12 €

Opération 601 : Aménagement de Sainte-Croix-Grand-Tonne : 13 035,12 €

- Aménagement arrêt de bus et abri, évacuation talus : 11 428,32 €
- Armoire froide : 1 606,80 €

Opération 702 : Administration générale : 22 306,14 €

- Etude éco mobilité : 20 000,00 €
- Onduleur et écrans : 2 306,14 €

Opération 703 : Services techniques : 25 681,20 €

- deux véhicules : 15 292,76 €
- Défibrillateurs : 2 378,70 €
- Panneaux électoraux : 2 246,70 €
- Matériel technique pour atelier : 876,65 €
- Coffret supports prises studio : 2 744,92 €
- Buts foot : 933,37 €
- Fontaine atelier : 1 208,40 €

Opération 705 : Programmation studio : 527,65 €

- Cable DMX : 527,65 €

Opération 707 : Téléphonie et internet : 48 189,10 €

- Serveur supplémentaire : 25 103,00 €
- Câblages : 4 216,80 €
- Wifi et IPBX + services ponctuels : 18 870,30 €

Opération 803 : Salle des fêtes : 7 216,99 €

- Stores enrouleurs : 5 047,39 €
- Pack défibrillateur : 2 169,60 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget	Réalisé
10	Dotations et fonds divers	1 417 938,96	775 310,56
10	FCTVA 2019 + solde 2018 + historique	365 703,00	100 203,00
10	FCTVA SUR RAR 2019	364 954,00	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	599 281,56	599 281,56
10226	Taxe d'aménagement	88 000,40	75 826,00
13	Subventions d'investissement	1 705 672,00	583 418,00
118	Place des Canadiens	80 000,00	0,00
121	Maison services publics	1 124 000,00	455 402,00
122	Salle multisports Victor Lorier	400 000,00	100 000,00
201	Salle des fêtes Brouay	19 672,00	19 672,00
702	Administration générale	0,00	5 000,00
703	Services techniques	0,00	2 500,00
801	AD'AP	80 000,00	0,00
NI	Subventions d'investissement	2 000,00	844,00
024	Produits cessions	345 000,00	0,00
16	Emprunt & dépôt et caution	500 000,00	580,00
021	Virement section F	571 198,00	0,00
040	Op. ordre	280 805,60	337 090,50
041	op. patrimoniales	21 600,00	14 192,24
		4 842 214,56	1 710 591,30

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté du compte administratif 2019 du budget principal de Thue-et-Mue,
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que le rapport n'appelle aucune observation
En l'absence du maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VOTER** le compte administratif 2019 du budget principal, comme suit :

Résultats de l'exercice 2019

- Section fonctionnement : 504 155,19 euros
- Section d'investissement : - 364 770,29 euros

Résultats de clôture :

- Section fonctionnement : 1 718 151,15 euros
- Section d'investissement : 261 482,15 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Parc d'activités de Cardonville
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25
Fax : 02 31 08 06 52
accueil@thueetmue.fr

www.thueetmue.fr

**X/ AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET PRINCIPAL
DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE**

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Section fonctionnement

Résultats relatifs à l'exercice 2019

Dépenses réalisées sur 2019	Recettes réalisées sur 2019	Solde année 2019
3 515 203,78 €	4 019 358,97 €	504 155,19 €

Le résultat courant 2019 est de 504 155,19 € face à 468 499,37 € en 2018, soit en augmentation de 35 655,82 € (+7,61%)

RESULTAT DE CLOTURE 2018	PART AFFECTEE A L'INVEST.	Résultats de l'exercice 2019	RESULTATS DE CLOTURE 2019
1 813 277,52 €	- 599 281,56 €	504 155,19 €	1 718 151,15 €

Section investissement

Résultats relatifs à l'exercice 2019

Dépenses réalisées sur 2019	Recettes réalisées sur 2019	Solde année 2019
2 075 361,59 €	1 710 591,30 €	- 364 770,29 €

Résultats de clôture fonctionnement 2019

RESULTAT DE CLOTURE 2018	Résultats de l'exercice 2019	RESULTATS DE CLOTURE 2019
626 252,44 €	- 364 770,29€	261 482,15 €

*

Résultats de clôture investissement 2019

CALCUL DU FINANCEMENT DES RESTES A REALISER 2019 INVESTISSEMENT		
RAR 2019	Recettes	2 072 382,00 €
RAR 2019	Dépenses	3 172 981,77 €
	SOLDE RAR 2019 déficit	- 1 100 599,77 €
	Excédent investissement	261 482,15€
Besoin pour couvrir RAR 2019		- 839 117,62 €
<hr/>		
Résultat CLOTURE fonctionnement		1 718 151,15 €
Solde excédent de fonctionnement à reporter en 2020		879 033,53 €

Le besoin de financement pour les restes à réaliser 2019 s'élève donc à une somme de 1 100 599,77 € dont est déduit l'excédent en investissement d'un montant de 261 482,15 €, ramenant ainsi le besoin de financement à 839 117,62 € qui sera prélevé sur l'excédent de fonctionnement de 1 718 151,15 €, lequel affichera un solde excédentaire de 879 033,53 €.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020
Considérant que le rapport n'appelle aucune observation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2019 du budget principal comme suit :

- Affectation du résultat excédentaire d'investissement de 2019 d'un montant cumulé de 261 482,15 € à l'article 001 recettes « excédent d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 1 718 151,15 € :
 - o En recettes d'investissement 2020 à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 839 117,62 €
 - o En recettes de fonctionnement 2020 à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté » le solde soit 879 033,53 €.

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XI/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Il est rappelé que tous les budgets annexes de Thue et Mue présentent des montants hors taxes contrairement au budget communal.

A/ Section fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	8 845,00	8 844,51		0,49
012	Charges de personnel et frais assimilés				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	10,00			10,00
Total des dépenses de gestion courante		8 855,00	8 844,51	0,00	10,49
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles de fonct.		8 855,00	8 844,51	0,00	10,49
023 (2)	Virement à la section d'investissement (1 258 157,00			
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct				
Total des dépenses d'ordre de fonct.		1 258 157,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 267 012,00	8 844,51	0,00	10,49
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 572 137,54			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et ven				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participation	59 157,00	51 235,09		7 921,91
75	Autres produits de gestion courante	21 835,54			21 835,54
Total des recettes de gestion courante		80 992,54	51 235,09	0,00	29 757,45
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels		308,69		-308,69
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires				
Total des recettes réelles de fonct.		80 992,54	51 543,78	0,00	29 448,76
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)	1 758 157,00	1 758 156,81		0,19
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(
Total des recettes d'ordre de fonct.		1 758 157,00	1 758 156,81	0,00	0,19
TOTAL		1 839 149,54	1 809 700,59	0,00	29 448,95
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00			

Ce budget annexe présente une comptabilité publique spécifique des terrains à aménager. En conséquence il intègre des mouvements de stocks. Les dépenses correspondent aux paiements des derniers travaux. Les subventions ont été toutes perçues. Les terrains sont tous vendus.

B/ Section Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'invest.	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 758 157,00	1 758 156,81		0,19
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	1 758 157,00	1 758 156,81	0,00	0,19
	TOTAL	1 758 157,00	1 758 156,81	0,00	0,19
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'invest.	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 258 157,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'invest.	1 258 157,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 258 157,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	500 000,00			

La section d'investissement ne retrace que les opérations d'ordre des stocks liés aux travaux et le virement de la section de fonctionnement. Il n'existe pas non plus de restes à réaliser

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté du compte administratif 2019 du budget annexe Cœur de bourg de Thue-et-Mue,

Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que le rapport n'appelle aucune observation

En l'absence du maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VOTER** le compte administratif 2019 du budget annexe Cœur de bourg, comme suit :

Résultats de l'exercice 2019

- Section fonctionnement : 1 800 856,08 euros

- Section d'investissement : - 1 758 156,81 euros

Résultats de clôture :

- Section fonctionnement : 1 228 718,54 euros

- Section d'investissement : - 1 258 156,81 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XII/ AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Résultats relatifs à l'exercice 2019 du budget annexe Cœur de Bourg

SECTION	Dépenses réalisées sur 2019	Recettes réalisées sur 2019	Solde année 2019
Investissement	1 758 156,81 €	0,00 €	-1 758 156,81 €
Fonctionnement	8 844,51 €	1 809 700,59 €	1 800 856,08 €
	1 767 001,32 €	1 809 700,59 €	42 699,27 €

Résultats de clôture 2019 du budget annexe Cœur de Bourg

	RESULTAT DE CLOTURE 2018	PART AFFECTEE A L'INVEST.	Résultats de l'exercice 2019	RESULTATS DE CLOTURE 2019
INVESTISSEMENT	500 000,00 €		- 1758 156,81 €	- 1 258 156,81 €
FONCTIONNEMENT	- 572 137,54 €		1 800 856,08 €	1 228 718,54 €
TOTAL CUMULE	- 72 137,54 €		42 699,27 €	- 29 438,27 €

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes des résultats :

- Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2019 d'un montant cumulé de - 1 258 146,81 euros à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation du résultat excédentaire de fonctionnement cumulé de 1 228 718,54 € en recettes de fonctionnement à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que le rapport n'appelle aucune observation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2019 du budget annexe Cœur de Bourg comme suit :

- Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2019 d'un montant cumulé de - 1 258 146,81 euros à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation du résultat excédentaire de fonctionnement cumulé de 1 228 718,54 € en recettes de fonctionnement à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté »

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XIII/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE COMMERCES DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

L'activité de ce budget provient de la location de bâtiments commerciaux. Les recettes sont essentiellement les loyers et les remboursements des ordures ménagères afférentes à ces bâtiments.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 900,00			5 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,32		9,68
Total des dépenses de gestion courante		5 910,00	0,32	0,00	5 909,68
66	Charges financières	3 100,00	3 062,14		37,86
67	Charges exceptionnelles	17 079,65			17 079,65
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles de fonct.		26 089,65	3 062,46	0,00	23 027,19
023 (2)	Virement à la section d'investissement (
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (16 857,00	16 856,91		0,09
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct				
Total des dépenses d'ordre de fonct.		16 857,00	16 856,91	0,00	0,09
TOTAL		42 946,65	19 919,37	0,00	23 027,28
Pour information (3) D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et ven		608,00		-608,00
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participation				
75	Autres produits de gestion courante	26 000,00	26 903,41		-903,41
Total des recettes de gestion courante		26 000,00	27 511,41	0,00	-1 511,41
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires				
Total des recettes réelles de fonct.		26 000,00	27 511,41	0,00	-1 511,41
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)				
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		26 000,00	27 511,41	0,00	-1 511,41
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)		16 946,65			

B- Section d'investissement

Les dépenses sont constituées principalement par le remboursement en capital de l'emprunt, Quant aux recettes elles proviennent de la capitalisation de l'excédent de fonctionnement de 2018 et des amortissements des immobilisations

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	5 657,00			5 657,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des opérations d'équipement		5 657,00	0,00	0,00	5 657,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	13 220,00	11 150,79		2 069,21
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		13 220,00	11 150,79	0,00	2 069,21
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		18 877,00	11 150,79	0,00	7 726,21
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		18 877,00	11 150,79	0,00	7 726,21
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		10 934,28			

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 934,28	10 934,28		
138	Autres subv d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 020,72			2 020,72
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		12 955,00	10 934,28	0,00	2 020,72
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		12 955,00	10 934,28	0,00	2 020,72
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	16 857,00	16 856,91		0,09
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		16 857,00	16 856,91	0,00	0,09
TOTAL		29 812,00	27 791,19	0,00	2 020,81
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

Fonctionnement et Investissement	Résultat des flux réels
Recettes : Loyers, remboursement des charges	27 511,41 €
Charges et emprunts (capital et intérêts)	14 213,25 €
Excédent annuel	13 298,16 €

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté du compte administratif 2019 du budget annexe Commerces de Thue-et-Mue,

Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que le rapport n'appelle aucune observation

En l'absence du maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VOTER** le compte administratif 2019 du budget annexe Commerces, comme suit :

Résultats de l'exercice 2019

- Section fonctionnement : 7 592,04 euros
- Section d'investissement : 16 640,40 euros

Résultats de clôture :

- Section fonctionnement : 24 538,69 euros
- Section d'investissement : 5 706,12 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XIV/ AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE COMMERCES DE LA
COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Résultats relatifs à l'exercice 2019 du budget annexe Commerce

SECTION	Dépenses réalisées sur 2019	Recettes réalisées sur 2019	Solde année 2019
Investissement	11 150,79 €	27 791,19 €	16 640,40€
Fonctionnement	19 919,37 €	27 511,41 €	7 592,04 €
	31 070,16 €	55 30,60 €	24 232,44 €

Résultats de clôture 2019 du budget annexe Commerce

	RESULTAT DE CLOTURE 2018	PART AFFECTEE A L'INVEST.	Résultats de l'exercice 2019	RESULTATS DE CLOTURE 2019
INVESTISSEMENT	- 10 934,28 €		16 640,40 €	5 706,12 €
FONCTIONNEMENT	27 880,93 €	10 934,28	7 592,04 €	24 538,69 €
TOTAL CUMULE	16 946,65 €	10 934,28	24 232,44€	30 244,81 €

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes des résultats :

- Affectation du résultat d'investissement de 2019 d'un montant cumulé de 5 706,12 € à l'article 001 « excédent d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 24 538,69 € en recettes de fonctionnement 2020 à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que le rapport n'appelle aucune observation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2019 du budget annexe Commerces comme suit :

- Affectation du résultat d'investissement de 2019 d'un montant cumulé de 5 706,12 € à l'article 001 « excédent d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 24 538,69 € en recettes de fonctionnement 2020 à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté »

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XV/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

A/ Section fonctionnement

L'activité de ce budget provient de la location de locaux médicaux. Les dépenses sont liées aux charges courantes (électricité, eau, etc.), les intérêts d'emprunt et les amortissements du bâtiment. Les recettes sont essentiellement les loyers et les provisions sur charges.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	9 652,37	6 771,27		2 881,10
012	Charges de personnel et frais assimil	2 500,00			2 500,00
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	10,00			10,00
Total des dépenses de gestion courante		12 162,37	6 771,27	0,00	5 391,10
66	Charges financières	7 624,00	3 937,58		3 686,42
67	Charges exceptionnelles				
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles de fonct.		19 786,37	10 708,85	0,00	9 077,52
023 (2)	Virement à la section d'investissement (72 426,07			
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (22 951,00	22 950,62		0,38
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct.				
Total des dépenses d'ordre de fonct.		95 377,07	22 950,62	0,00	0,38
TOTAL		115 163,44	33 659,47	0,00	9 077,90
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et ven	3 600,00	3 513,33		86,67
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participation	70 563,00			70 563,00
75	Autres produits de gestion courante	41 000,44	18 041,52		22 958,92
Total des recettes de gestion courante		115 163,44	21 554,85	0,00	93 608,59
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires				
Total des recettes réelles de fonct.		115 163,44	21 554,85	0,00	93 608,59
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)				
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		115 163,44	21 554,85	0,00	93 608,59
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00			

B/ Section investissement

Les dépenses sont constituées principalement par le remboursement en capital de l'emprunt et par le déficit de 2018. Les recettes proviennent de la capitalisation de l'excédent de fonctionnement de 2018 et des dépôts et cautionnement liés aux loyers.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	23 000,00	2 488,76		20 513,24
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	23 000,00	2 488,76	0,00	20 513,24
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	30 223,00	28 939,17		1 283,83
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	30 223,00	28 939,17	0,00	1 283,83
46...	Total des op. pour le compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'invest.	53 223,00	31 425,93	0,00	21 797,07
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	53 223,00	31 425,93	0,00	21 797,07
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	57 178,18			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1088)				
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 424,11	13 424,11		
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00	307,03		1 292,97
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	15 024,11	13 731,14	0,00	1 292,97
46...	Total des op. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'invest.	15 024,11	13 731,14	0,00	1 292,97
021	Virement de la section de fonctionnement	72 426,07			
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	22 951,06	22 950,62		0,38
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'invest.	95 377,07	22 950,62	0,00	0,38
	TOTAL	110 401,18	36 681,76	0,00	1 293,35
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

Fonctionnement et Investissement	Résultat des flux réels
Recettes : Loyers, remboursement des charges et caution	21 861,88 €
Charges et emprunts (capital et intérêts)	42 134,78 €
Déficit annuel	- 20 272,90 €

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté du compte administratif 2019 du budget annexe Maison de santé de Thue-et-Mue,
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Considérant que le rapport n'appelle aucune observation
En l'absence du maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VOTER** le compte administratif 2019 du budget annexe Maison de santé, comme suit :

Résultats de l'exercice 2019

- Section fonctionnement : - 12 104,62 euros
- Section d'investissement : 5 255,83 euros

Résultats de clôture :

- Section fonctionnement : - 12 104,62 euros
- Section d'investissement : -51 922,35 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XVI/ AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Résultats relatifs à l'exercice 2019 du budget annexe Maison de Santé

SECTION	Dépenses réalisées sur 2019	Recettes réalisées sur 2019	Solde année 2019
Investissement	31 425,93 €	36 681,76 €	5 255,83 €
Fonctionnement	33 659,47 €	21 554,85 €	-12 104,62 €
	65 085,40 €	58 236,61 €	- 6 848,79 €

Résultats de clôture 2019 du budget annexe Maison de Santé

	RESULTAT DE CLOTURE 2018	PART AFFECTEE A L'INVEST.	Résultats de l'exercice 2019	RESULTATS DE CLOTURE 2019
INVESTISSEMENT	- 57 178,18 €		5 255,83 €	-51 922,35 €
FONCTIONNEMENT	13 424,11 €	13 424,11 €	-12 104,62 €	-12 104,62 €
TOTAL CUMULE	-43 754,07 €	13 424,11 €	- 6 848,79 €	-64 026,97 €

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes des résultats :

- Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2019 d'un montant cumulé de 51 922,35 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 12 104,62 € en dépenses de fonctionnement à l'article 002 « déficit d'investissement reporté »

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant que le rapport n'appelle aucune observation
 Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2019 du budget annexe Maison de santé s comme suit :
 - Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2019 d'un montant cumulé de 51 922,35 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
 - Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 12 104,62 € en dépenses de fonctionnement à l'article 002 « déficit de fonctionnement reporté »
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

Monsieur LHERMITE souligne que la situation financière de la commune est très saine et très bonne. ~~D'autres communes pourraient être envieuses de cette situation.~~ Il souhaite remercier vivement les services pour tout le travail réalisé. Monsieur LAFONT s'associe à Monsieur LHERMITE aux remerciements et a une pensée pour la responsable de l'administration générale actuellement absente.

XVII/ TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2020

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Conformément à la charte fondatrice de la commune nouvelle, il a été décidé en 2017 d'une part, de lisser la convergence des taux sur dix ans, soit jusqu'à la fin du mandat suivant et, d'autre part, de voter le taux moyen pondéré des communes déléguées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide

- **DE NE PAS MODIFIER** les taux d'imposition des taxes directes locales et de les maintenir comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,14%
- Taxe foncière propriété bâtie : 28,71%
- Taxe foncière propriété non bâtie : 34,90%

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XVIII/ BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charge des finances

A- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 4 419 033,53 €.

En dépenses :

Chap.	Libellé	Budget
011	Charges à caractères général	600 000,00 €
012	Charges de personnel	830 000,00 €
014	Atténuation de produits	4 700,00 €
022	Dépenses imprévues	11 131,74 €
023	Virement à la section d'investis	333 201,79 €
042	Transfert entre sections	320 000,00 €
65	Autres charges	1 760 000,00 €
66	Charges financières	60 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	500 000,00 €
TOTAL		4 419 033,53 €

Chapitre 011 : 600 000 € (BP 2019 : 625 000 €)

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les frais d'énergie – électricité pour 70 000,00 €
- L'entretien des bâtiments pour 50 000,00 €
- Les divers contrats de maintenance pour 42 000,00 €
- Les assurances multirisques et automobiles pour 33 000,00 €
- Les manifestations fêtes et cérémonies pour un total de 84 000,00 €
- Les publications catalogues et imprimés pour un total de 15 000,00 €
- Les frais de télécommunications pour 34 000,00 €

Parc d'activités de Cardonville

8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25

Fax : 02 31 08 06 52

accueil@thueetmue.fr

www.thueetmue.fr

- Les taxes foncières d'un montant de 22 000,00 €

Chapitre 012 : 830 000€ (BP 2019 : 885 000 €)

Ce chapitre correspond aux dépenses de personnel y compris les mises à disposition. La baisse s'explique par une prévision plus fine en début d'année.

Chapitre 014 : 4 700,00 € : (BP 2019 : 0,00 €)

Ce chapitre correspond au reversement du FNGIR dû en 2019 d'un montant de 4 500,00 €

Chapitre 022 : 11 131,74 € (BP 2019 : 0 €)

Ce chapitre correspond aux dépenses imprévues

Chapitre 023 : 333 201,79 € (BP 2019 : 571 198 €)

Ce chapitre permet de financer les nouveaux investissements

Chapitre 042 : 320 000 € (BP 2019 : 280 805,60 €)

Ce chapitre correspond aux amortissements des biens immobilisés.

Chapitre 65 : 1 760 000 € (BP 2019 : 1 790 000 €)

Les principales prévisions sont :

- La contribution au SIVOM Education Enfance Jeunesse pour 1 404 461,90 €
- Les indemnités et charges des élus pour un total de 258 000,00 €
- Les subventions versées aux associations pour 93 150,00 €

Chapitre 66 : 60 000 € (BP 2019 : 62 363 €)

- Remboursement des intérêts des emprunts : 55 463,61 €
- Prévision des ICNE

Chapitre 67 : 500 000 € (BP 2019 : 506 500 €)

Le résultat interne à la section de fonctionnement permet de conserver une somme et de la reporter au résultat de fin 2020.

Le tableau ci-dessous présente le budget des communes déléguées pour 2020.

Désignation	Fournitures administratives	Fêtes & cérémonies	Subventions aux associations
	BP	BP	BP
BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	4 000 €	31 000 €	47 000 €
BROUAY	- €	5 500 €	1 940 €
CHEUX	900 €	19 000 €	8 500 €
LE MESNIL PATRY	- €	6 500 €	1 010 €
PUTOT EN BESSIN	600 €	5 000 €	1 900 €
SAINTE CROIX GRAND TONNE	- €	2 000 €	1 500 €
THUE ET MUE	6 600 €	15 000 €	31 300 €
Total Général	12 100 €	84 000 €	93 150 €

En recettes :

Chap.	Libellé	Budget
002	Excédent reporté	879 033,53 €
013	Atténuation de charges	10 000,00 €
70	Produits de services	95 000,00 €
73	Impôts et taxes	2 276 700,00 €
74	Dotations et subventions	1 000 000,00 €
75	Produits de gestion courante	155 000,00 €
76	Produits financiers	300,00 €
042	Transfert entre sections	3 000,00 €
TOTAL		4 419 033,53 €

Chapitre 002 : 879 033,53 € (BP 2019 : 1 213 996 €)

Report de l'excédent de fonctionnement voté précédemment.

Chapitre 013 : 10 000 € (BP 2319019 : 16 000 €)

Ce chapitre correspond au remboursement des indemnités journalières.

Chapitre 70 : 95 000 € (BP 2019 : 94 700 €)

Prévision des produits liés aux concessions de cimetière, aux diverses conventions de mises à disposition des locaux et du personnel avec Caen la Mer, Rosel et le SEEJ.

Chapitre 73 : 2 276 700 € (BP 2019 : 2 225 656 €)

- Les taxes foncières et d'habitation 1 719 000,00 €
- L'attribution de compensation de Caen la Mer pour 285 813 €
- La dotation de solidarité versée par Caen la Mer d'un montant de 45 000,00 €
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources instaurée suite à la réforme de la taxe professionnelle pour un montant de 15 740,00 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité reversée par le SDEC ENERGIE, soit 60 000,00 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation pour un montant de 151 147,00 €

Chapitre 74 : 1 000 000 € (BP 2019 : 1 005 315 €)

Les principales dotations sont

- La dotation forfaitaire 610 000,00 €
- Les dotations de solidarité et de péréquation pour un total de 390 000,00 €

L'évolution des dotations notamment celles de péréquation nécessite une certaine prudence.

Chapitre 75 : 155 000 € (BP 2019 : 155 000 €)

Ce sont les revenus des immeubles loués par la commune.

Chapitre 76 : 300 € (BP 2019 : 300 €)

Ils correspondent aux intérêts produits par 1 145 parts sociales de la Caisse d'Epargne qui appartiennent à la commune.

Chapitre 042 : 3 000 € (BP 2019 : 2 800 €)

Ce chapitre correspond à l'amortissement de certaines subventions d'investissement.

B.- Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 4 519 246,77€

En dépenses :

Chap.	Libellé	RAR 2019	BP 2020	Total budget 2020
120	Aménagement Bretteville-l'Orgueilleuse	31 777,06	43 785,00	75 562,06
121	Maison services publics	1 104 566,48	0,00	1 104 566,48
122	Salle multisports Victor Lorier	1 295 320,00	190 000,00	1 485 320,00
123	Jardins familiaux	150 000,00	90 000,00	240 000,00
124	Cœur de bourg Bretteville-l'Orgueilleuse		40 000,00	40 000,00
125	Tennis Bretteville-l'Orgueilleuse		40 000,00	40 000,00
126	Toiture foot Bretteville-l'Orgueilleuse		15 000,00	15 000,00
201	Salle des fêtes Brouay	3 458,64	0,00	3 458,64
202	Aménagement Brouay	660,00	7 155,00	7 815,00
301	Aménagement Cheux	72 959,42	20 775,00	93 734,42
304	Maison des associations Cheux		20 000,00	20 000,00
305	Equipement Ado Cheux		15 000,00	15 000,00
401	Aménagement Le Mesnil-Patry	1 933,20	4 800,00	6 733,20
402	Aménagement ancienne mairie Le Mesnil-Patry	1 909,50	0,00	1 909,50
501	Aménagement Putot-en-Bessin		6 570,00	6 570,00
601	Aménagement Sainte-Croix-Grand-Tonne		4 770,00	4 770,00
603	Mairie - Salle polyvalente Sainte-Croix-Grand-Tonne	155 000,00	135 000,00	290 000,00
602	Zone humide Sainte-Croix-Grand-Tonne		40 000,00	40 000,00
701	Eglises	2 871,00	40 000,00	42 871,00
702	Administration générale	57 693,86	15 000,00	72 693,86
703	Services techniques	53 114,80	15 000,00	68 114,80
704	Communication		3 000,00	3 000,00
707	Téléphonie et Internet	1 564,37	35 000,00	36 564,37
800	Environnement	5 000,00	5 000,00	10 000,00
801	AD'AP	3 674,40	0,00	3 674,40
803	Salles des fêtes	6 652,68	15 000,00	21 652,68
708	Commerces (signalétique)		30 000,00	30 000,00
804	Jeux publics	2 316,36	40 000,00	42 316,36
807	Entretien des bâtiments		40 000,00	40 000,00
806	Personnes âgées	45 000,00	75 000,00	120 000,00

Parc d'activités de Cardonville
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25
Fax : 02 31 08 06 52
accueil@thueetmue.fr

www.thueetmue.fr

040	Op. ordre		3 000,00	3 000,00
041	Opération patrimoniales		7 410,00	7 410,00
NI	Fonds de concours voirie	177 100,00	70 000,00	247 100,00
NI	Fonds de concours SEEJ + TCCFE		50 000,00	50 000,00
OF	Opération financière	410,00	230 000,00	230 410,00
		3 172 981,77	1 346 265,00	4 519 246,77

En recettes :

Chap.	Libellé	RAR 2019	BP 2020	Total budget 2020
10	Dotations et fonds divers	642 628,00	191 486,66	834 114,66
1068	Fonctionnement capitalisé	0,00	839 117,62	839 117,62
118	Place des canadiens	80 000,00	0,00	80 000,00
121	Maison services publics	668 598,00	84 366,55	752 964,55
122	Salle multisports Victor Lorier	300 000,00	334 800,00	634 800,00
801	AD'AP	80 000,00	0,00	80 000,00
NI	Subvention d'investissement	1 156,00		1 156,00
16	Emprunt & dépôt et cautionnement		0,00	0,00
001	Excédent d'investissement		261 482,15	261 482,15
021	Virement section F		333 201,79	333 201,79
024	Produits cessions	300 000,00	75 000,00	375 000,00
040	Op. ordre		320 000,00	320 000,00
041	Opérations patrimoniales		7 410,00	7 410,00
		2 072 382,00	2 446 864,77	4 519 246,77

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les propositions du comité des exécutifs tenant au budget primitif 2020,
 Vu le rapport présenté par l'adjoint au maire en charge des finances,
 Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020
 Considérant que rien ne s'oppose au vote dudit budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VOTER** le budget primitif 2020 du budget principal qui s'équilibre
- En section de fonctionnement : 4 419 033,53 euros
- En section d'investissement : 4 519 246,77 euros
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

**XX/ BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG
DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE**

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

A.- Section de fonctionnement

Le budget annexe Cœur de Bourg s'équilibre en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 758 156,81 €.

DEPENSES

Art	Libellé	BP 2020
11	Charges à caractère général	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	0.00 €
CH042-7133	Annulation stock initial	1 758 156.81 €
TOTAL		1 758 156.81 €

RECETTES

Art	Libellé	BP 2020
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 228 718.54 €
74	Dot, subv et participations	527 261.27 €
75	Autres produits de gestion courante	0.00 €
77	Produit exceptionnel	2 177.00 €
TOTAL		1 758 156.81 €

B.- Section d'investissement

Le budget annexe Cœur de Bourg s'équilibre en section d'investissement, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 758 156,81 €

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2020
001	Déficit d'investissement reporté	1 258 156.81 €
16	Rbt emprunt Thue et Mue	500 000.00 €
TOTAL		1 758 156.81 €

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2020
3355 - CH 040	Annulation stocks	1 758 156.81 €
021	Virement de la section de fonctionnement	
TOTAL		1 758 156.81 €

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les propositions du comité des exécutifs tenant au budget primitif 2020,
Vu le rapport présenté par l'adjoint au maire en charge des finances,
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020,
Considérant que rien ne s'oppose au vote dudit budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VOTER** le budget primitif 2020 du budget annexe Cœur de bourg qui s'équilibre

- En section de fonctionnement : 1 758 156,81 euros

- En section d'investissement : 1 758 156,81 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XXI/ BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE COMMERCES DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

A.- Section de fonctionnement

Le budget annexe Commerces s'équilibre en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à la somme de 52 158,69 €.

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2020
011	Charges à caractères général	1 800.00 €
65	Autres charges	10.00 €
66	Charges financières + ICNE	1 595.00 €
67	Charges exceptionnelles	31 740.69 €
042	Transfert entre sections	17 013.00 €
TOTAL		52 158.69 €

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2020
002	Excédent reporté	24 538.69 €
70	Produits de services	620.00 €
75	Produits de gestion courante	27 000.00 €
TOTAL		52 158.69 €

B.- Section d'investissement

Le budget annexe Commerces s'équilibre en section d'investissement, en dépenses et en recettes, à la somme de 24 740,00 €

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2020
16	Emprunts /caution	13 393.00 €
21	Immobilisations corporelles	11 347.00 €
TOTAL		24 740,00 €

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2020
001	Excédent d'investissement reporté	5 706.12 €
10	Dotations et fonds divers	
16	Emprunt/Caution	2 020.88 €
040	Op. ordre	17 013,00 €
TOTAL		24 740,00 €

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les propositions du comité des exécutifs tenant au budget primitif 2020,
 Vu le rapport présenté par l'adjoint au maire en charge des finances,
 Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020,
 Considérant que rien ne s'oppose au vote dudit budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VOTER** le budget primitif 2020 du budget annexe Commerces qui s'équilibre
- En section de fonctionnement : 52 158,69 euros
- En section d'investissement : 24 740 euros
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

**XXII/ BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE
DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE**

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

A.- Section de fonctionnement

Le budget annexe Maison de Santé s'équilibre en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes à la somme de 107 819,62 €

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2020
011	Charges à caractères général	7 500.00 €
012	Charges de personnel	3 200.00 €
023	Virement à la section d'investis	51 097.00 €
042	Transfert entre sections	30 367.00 €
66	Charges financières	3 551.00 €
002	Déficit reporté	12 104.62 €
TOTAL		107 819.62 €

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2020
70	Produits de services	3 614.00 €
74	Dotations et subventions	85 190.00 €
75	Produits de gestion courante	19 015.62 €
TOTAL		107 819.62 €

B.- Section d'investissement

Le budget annexe Maison de santé s'équilibre en section d'investissement, en dépenses et en recettes, à la somme de 83 064,35 €

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2020
16	Emprunt/Caution	31 142.00 €
001	Déficit d'investissement reporté	51 922.35 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €
		83 064.35 €

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2020
16	Emprunt/Caution	1 600.35 €
021	Virement section F	51 097.00 €
040	Op. ordre	30 367.00 €
		83 064.35 €

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les propositions du comité des exécutifs tenant au budget primitif 2020,
Vu le rapport présenté par l'adjoint au maire en charge des finances,
Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020,
Considérant que rien ne s'oppose au vote dudit budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VOTER** le budget primitif 2020 du budget annexe Maison de santé qui s'équilibre

- En section de fonctionnement : 107 819,62 euros

- En section d'investissement : 83 064,35 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XXIII/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Le budget primitif 2020 du budget principal étant adopté, il est possible maintenant de voter les subventions aux associations.

Chaque commune déléguée a pu ainsi proposer les subventions lors de différentes réunions, dans le cadre de leur budget.

La commune nouvelle a, quant à elle, proposé les subventions à certaines associations transversales.

Le montant total des subventions proposées en 2020 s'élève à 92 299,18 euros. Il était de 92 466,80 euros en 2019 y compris les subventions pour les commémorations du 75^{ème} anniversaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide à 41 voix pour et 1 abstention (Sarah IUNG)

- **D'ATTRIBUER** les subventions 2020 aux associations conformément au tableau joint
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

COMMEMORATIONS	BLO	BROUAY	CHEUX	LMP	PEB	SCGT	T&M	TOTAL	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ANCIENS COMBATTANTS CHEUX			250,00					250,00	250,00	250,00	300,00
ANCIENS COMBATTANTS BLO				50,00				50,00	50,00	50,00	50,00
COMITE JUNO	100,00			50,00				150,00	100,00	100,00	150,00
UP THE JONE (PARADES MILITAIRES)	500,00							500,00	5 300,00	300,00	500,00
WESTLAKE BROTHERS	200,00			150,00	150,00			500,00	650,00	600,00	350,00
COMITE D'ACCUEIL				100,00				100,00	600,00	0,00	0,00

CULTURE	BLO	BROUAY	CHEUX	LMP	PEB	SCGT	T&M	TOTAL	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ROUTE SERGE ST SCULPTEUR			50,00					50,00	50,00	50,00	50,00
ACALC (salon du livre)			400,00					400,00	700,00	900,00	900,00
ASSO STUDIO CULTURE	15 000,00							15 000,00	15 000,00	14 000,00	15 000,00
GENERIQUES	2 447,00							2 447,00	2 197,60	2 061,00	2 098,00
MUE SIQUE							1 300,00	1 300,00	1 100,00	800,00	45,00

LOISIRS	BLO	BROUAY	CHEUX	LMP	PEB	SCGT	T&M	TOTAL	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
BAL BROUAY ANIM ^e		500,00						500,00	450,00	400,00	400,00
COMITE DES FETES BLO	2 000,00							2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
COMITE DES FETES SCGT						1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
CTE JUMELAGE CHEUX			700,00					700,00	600,00	1 100,00	600,00
JUMELAGE LONG BENNINGTON	1 500,00							1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
JUMELAGE MAUREILLAS	1 500,00							1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
CTE SPORT & LOISIRS PEB					715,00			715,00	715,00	715,00	715,00
MJC VAL DE SEULLES		150,00						150,00	150,00	120,00	120,00
LES JARDINIERS	500,00							500,00	0,00	0,00	0,00
On aime Brouay		500,00						500,00	0,00	0,00	0,00

SOLIDARITE	BLO	BROUAY	CHEUX	LMP	PEB	SCGT	T&M	TOTAL	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ADMIR DU GRAND ODON Verson			350,00					2 650,00	2 590,00	2 485,00	2 205,00
ADMIR BLO	1 700,00	150,00		50,00	300,00	100,00		2 000,00	150,00	150,00	150,00
DONNEURS DE SANG	200,00							200,00	150,00	0,00	50,00
LIGUE CONTRE LE CANCER					100,00			100,00	0,00	0,00	50,00
RESTAU DU COEUR					150,00			150,00	200,00	150,00	150,00
SEL CHEUX SYSTEME D'ECHANGE ET DE SOLIDARITE LOCAL	100,00		550,00	50,00				700,00	500,00	600,00	350,00
ASS DES AINES DE BLO	300,00							300,00	200,00	200,00	200,00
Amicale des aînés CHEUX			300,00					300,00	200,00		
AIAE							8 971,20	8 971,20	8 971,20	8 971,20	8 718,40
PERSONNES AGEES CANTON							2 952,00	2 952,00	2 881,00	2 803,50	80,00
APF France Handicap	0,00			50,00				50,00	0,00	0,00	0,00
SOLIDARITE SEREDOU	125,00							125,00	0,00	0,00	0,00

DELIBERATION N° 2020-21 (4/4) – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

SPORTS	BLO	BROUAY	CHEUX	LMP	PEB	SCGT	T&M	TOTAL	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ASS BLO ROTS TENNIS DE TABLE	350,00							350,00	350,00	350,00	350,00
ASS PETANQUE BLO (APBO)	500,00							500,00	0,00	500,00	500,00
ASS SPORTIVE BLO (BASKET)	6 500,00	70,00		150,00	50,00			6 770,00	6 550,00	6 600,00	7 255,00
ASS BLO BADMINTON	300,00							300,00	420,00	420,00	375,00
CHEUX FAIT DU YOGA			400,00					400,00	0,00	0,00	300,00
JEUNESSE SPORTIVE BLO	4 340,00	250,00			190,00			4 780,00	3 340,00	3 259,00	3 226,00
FC Thaon BLO LFC (Foot)	5 000,00						1 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	7 060,00
Gymnastique dynamique CHEUX			900,00					900,00	600,00		
US Cheux - SMN			3 000,00					3 000,00	3 000,00	3 000,00	4 200,00
Groupement T&M FOOT							2 000,00	2 000,00	2 000,00	3 000,00	0,00
UNION CYCLISTE TILLY VAL DE SEULLES				200,00				200,00	200,00	200,00	200,00
VIET VO DAO	300,00							300,00	300,00	300,00	300,00
SCOLAIRE	BLO	BROUAY	CHEUX	LMP	PEB	SCGT	T&M	TOTAL	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ALJ (2,51/hab en 2020, 2,48/hab en 2019, 2,44 en 2018)							15 054,98	15 054,98	14 512,00	13 915,32	13 172,00
APE SMN				150,00				150,00	200,00	200,00	200,00
APE CHEUX			1 600,00					1 600,00	1 600,00	1 580,00	1 700,00
LES GALOPINS	2 816,00	320,00		8,00	248,00	192,00		3 584,00	3 010,00	3 050,00	3 158,00
PREVENTION ROUTIERE	100,00							100,00	100,00	100,00	100,00

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté
Le maire Michel LAFONT

Parc d'activités de Cardonville
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25
Fax : 02 31 08 06 52
accueil@thueetmue.fr

www.thueetmue.fr

BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE ■ BROUAY ■ CHEUX ■ LE MESNIL-PATRY ■ PUTOT-EN-BESSIN ■ SAINTE-CROIX-GRAND-TONNE

XXIV/ DELIBERATION N° 2020-22 – DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LA RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET L'AGRANDISSEMENT POUR CREATION DE LA MAIRIE ANNEXE DE SAINTE CROIX GRAND TONNE

Rapporteur : *Didier LHERMITE* adjoint au maire en charge des finances

Quand le budget est adopté, il est nécessaire de faire des demandes de subventions auprès de nos partenaires quand les projets décidés sont éligibles à leur priorité de financement. Ainsi, la rénovation de la salle polyvalente et l'agrandissement pour création de la mairie annexe à Sainte Croix Grand Tonne est un projet éligible à une subvention de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL.

Les premiers éléments d'esquisse du projet, présenté en séance, font état d'une estimation de travaux, d'études, de mobiliers, etc. à hauteur de 250 000 euros HT.

Ce projet pourrait recevoir une subvention de 100 000 euros de l'Etat (40%).

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à faire une demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL,
- **DE PRECISER** que la dépense d'investissement nécessaire au projet est inscrite au budget 2020
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XXV/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS AU TITRE DU CONTRAT « COMMUNE NOUVELLE » POUR LA RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET L'AGRANDISSEMENT POUR CREATION DE LA MAIRIE ANNEXE DE SAINTE CROIX GRAND TONNE

Rapporteur : *Didier LHERMITE* adjoint au maire en charge des finances

Quand le budget est adopté, il est nécessaire de faire des demandes de subventions auprès de nos partenaires quand les projets décidés sont éligibles à leur priorité de financement. Ainsi, la rénovation de la salle polyvalente et l'agrandissement pour création de la mairie annexe à Sainte Croix Grand Tonne est un projet éligible à une subvention de la part du département du Calvados au titre du contrat « commune nouvelle ».

Les premiers éléments d'esquisse du projet font état d'une estimation de travaux, d'études, de mobiliers, etc. à hauteur de 250 000 euros HT.

Ce projet pourrait recevoir une subvention de 10 000 euros du département (4 %).

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à faire une demande de subvention au département du Calvados au titre du contrat « commune nouvelle »,
- **DE VALIDER** le projet de la rénovation de la salle polyvalente et l'agrandissement pour création de la mairie annexe à Sainte Croix Grand Tonne
- **DE PRECISER** que la dépense d'investissement nécessaire au projet est inscrite au budget 2020
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XXVI/ AVENANT N° 4 DU CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Lors de sa séance du 18 novembre 2019, l'assemblée départementale a décidé de mobiliser une enveloppe complémentaire de 10% sur les contrats de territoire 2017-2021 pour subventionner des projets prioritaires répondant aux enjeux du portrait de territoire, présentés par l'EPCI ou les communes éligibles.

Cette enveloppe s'élève à 2 087 300 € pour le contrat de territoire 2017-2021 de Caen la mer.

Par ailleurs, la commune de Saint-Manvieu-Norrey intègre le contrat de territoire, sa population ayant dépassé 2 000 habitants et son contrat APCR étant terminé.

Un nouvel avenant n° 4 ci-joint, a donc été élaboré par le Conseil Départemental et doit être signé par tous les maîtres d'ouvrage du contrat.

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer l'avenant n° 4 au contrat de territoire avec le Conseil Départemental du Calvados
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XXVII/ DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR 35 LOGEMENTS

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

INOLYA, office public de l'habitat du Calvados a été créé par la fusion de Calvados Habitat et de Logipays. INOLYA sollicite la commune pour la garantie d'un emprunt pour la construction de 35 logements, résidence du Parc 3 à Bretteville l'Orgueilleuse. Il est précisé que la communauté urbaine garantit 25% du prêt et le conseil départemental 50%.

Le prêt est constitué de 4 lignes du prêt :

- PLAI, d'un montant de trois-cent mille cinq-cent-seize euros (330 516 euros)
- PLAI foncier, d'un montant de cent-sept mille huit-cent-quatre-vingts euros (107 880 euros)
- PLUS, d'un montant d'un million cent-soixante-huit mille six-cent-trois euros (1 168 603 euros)
- PLUS foncier, d'un montant de six-cent-cinquante-six mille six-cent-dix-neuf euros (656 619 euros)

Voici les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5314950	5314951	5314948	5314949
Montant de la Ligne du Prêt	330 516 €	107 880 €	1 168 603 €	656 619 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,55 %	0,55 %	1,2 %	1,2 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,55 %	0,55 %	1,2 %	1,2 %
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	- 0,2 %	- 0,2 %	0,45 %	0,45 %
Taux d'intérêt du préfinancement	0,55 %	0,55 %	1,2 %	1,2 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Phase d'amortissement				
Durée	35 ans	50 ans	35 ans	50 ans
Index ¹	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2 %	- 0,2 %	0,45 %	0,45 %
Taux d'intérêt ²	0,55 %	0,55 %	1,2 %	1,2 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL	DL	DL	DL
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent

Le conseil municipal

Vu le rapport établi par Didier LHERMITE, adjoint au maire en charge des finances
La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code civil

Vu le Contrat de Prêt NO 103137 en annexe signé entre : INOLYA ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le conseil municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE THUE ET MUE accorde sa garantie à hauteur de 25,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 263 618 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 103137 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes:

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

XXVIII/ CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE AUTORISATION DE VENTE

Rapporteur : François TOUYON, adjoint au maire en charge du développement durable, énergies, environnement et rivières

La création du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) fait partie des mesures de la loi programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique nationale.

Les mesures proposées reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposées par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, fioul, chaleur et froid, carburants, ...). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients et des autres consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, professionnels. Cela se concrétise par le versement de prime énergie ou un rachat des CEE obtenus par les acteurs éligibles.

Un objectif pluriannuel est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de périodes, ces obligés doivent justifier de l'atteinte de leurs obligations par la détention d'une quantité de CEE équivalente à celles-ci.

Après 3 périodes qui ont permis sa montée en puissance, le dispositif est aujourd'hui dans sa 4^{ème} période. Initialement prévue pour se terminer au 31 décembre 2020, cette 4^{ème} période a été prolongée d'un an mais avec une obligation.

Le cours du CEE fluctue en fonction de l'offre et de la demande et il est constaté des écarts de prix importants sur chaque période triennale et notamment à l'approche de la fin de celles-ci.

Dans le cadre de son accompagnement des communes de la communauté urbaine, la direction du développement durable de la transition énergétique et de la prévention des risques (DDDTEPR), mutualisée Ville de CAEN et communauté urbaine a proposé de former les techniciens des communes à l'usage du dispositif des CEE. L'objectif étant que les communes puissent valoriser en nom propre les opérations d'économies d'énergie réalisées sur leur patrimoine. La DDDTEPR a également proposé que la Ville de Caen soit chef de file pour organiser une vente mutualisée des volumes de CEE obtenus par les différentes communes afin d'obtenir un meilleur tarif d'achat.

Le mode opératoire est le suivant :

- La Ville de Caen lorsqu'elle estime que le cours du CEE est à un niveau de prix élevé (en fonction de la conjoncture), propose aux communes disposant de CEE, de mettre conjointement leur volume à la vente (la commune est libre de refuser),
- L'ensemble du volume (suite à accord des communes participantes) est proposé à des acheteurs potentiels dans le cadre d'une consultation menée par la Ville de Caen,
- Si le prix correspond au montant espéré par la Ville de Caen, l'ensemble du volume est vendu à l'acheteur. L'acte officiel de vente se fera individuellement entre l'acheteur et la commune.

La Ville de Caen dispose d'une expérience de plusieurs années dans l'utilisation du dispositif des CEE et le mécanisme des CEE constitue une mesure favorisant l'efficacité énergétique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré
Décide à 40 voix pour et deux abstentions

- **D'APPROUVER** le fait que la Ville de Caen soit chef de file dans la vente des certificats d'économies d'énergie obtenus par la commune de Thue et Mue jusqu'à la fin de la 4^{ème} période fixée au 31 décembre 2021,
- **D'APPROUVER** le principe de mise en vente d'un volume commun pour obtenir un meilleur tarif,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à procéder à la vente des CEE obtenus annuellement jusqu'à la fin de la 4^{ème} période (31 décembre 2021) dans le cadre de la vente groupée menée par la Ville de Caen,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XXIX/ CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX POUR LE PROJET DU GYMNASSE VICTOR LORIER – ABANDON POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DE LA PROCEDURE

Rapporteur : Jean-Pierre BALAS, adjoint au maire en charge des bâtiments et équipements municipaux

Par délibération du 19 juin 2019, le conseil municipal a autorisé le Maire à lancer une consultation afin de choisir les entreprises pour le projet du gymnase Victor Lorier situé sur la commune déléguée de Bretteville-l'Orgueilleuse

L'avis de mise en concurrence a été publié le 27 décembre 2019 avec une date limite de remise des offres le 3 février 2020 à 9h30.

Pour les 12 lots du marché, 157 dossiers ont été retirés. Sur les 157, 30 dossiers ont été déposés par voie électronique :

- Lot 01 : VRD Gros œuvre Carrelage : 4 offres
- Lot 02 : Charpente bois – Murs ossature bois : 1 offre
- Lot 03 : Couverture Bardage ITE : 2 offres
- Lot 04 : Menuiseries Extérieur Serrurerie : 3 offres
- Lot 05 : Menuiseries Intérieur : 1 offre
- Lot 06 : Cloisons doublages : 1 offre
- Lot 07 : Faux plafonds : 1 offre
- Lot 08 : Sols Sportif : 4 offres
- Lot 09 : Equipements sportifs - Mur escalade : 1 offre
- Lot 10 : Peinture : 4 offres
- Lot 11 : Electricité : 3 offres
- Lot 12 : Plomberie Chauffage Ventilation : 5 offres

La commission d'appel d'offres s'est réunit le mercredi 12 février 2020 à 10 h afin d'étudier les réponses.

Après analyse, il s'avère que la somme inscrite au budget principal pour les travaux (hors étude et maître d'œuvre s'élève à 1 253 000 euros TTC alors que le résultat de la mise en concurrence s'élève quant à elle à 1 977 915,06 euros TTC (soit + 67 %).

Vu l'article R 2185-1 et R 2185-2 du Code de la commande publique du 1er avril 2019

Le conseil municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE DECLARER** la procédure sans suite pour motif d'intérêt général
- **DE PRECISER** que le motif d'intérêt général est le coût global du projet
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XXX/ DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU BATIMENT DE LA MEDIATHEQUE A BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

Rapporteur : Jean-Pierre BALAS, adjoint au maire en charge des bâtiments et équipements municipaux

Suite à la décision d'implanter la médiathèque au sein de la maison de services publics en cours de travaux à Bretteville-l'Orgueilleuse, il a été proposé au conseil municipal de désaffecter et de déclasser par anticipation ce bâtiment en vue de son aliénation, le 22 mai 2019.

Il s'agit du local d'une surface d'environ 121m² sis 14 rue de la Délivrante, cadastré AI 0068, avec les places de parking correspondantes.

La délibération 2019-48 du 22 mai 2019 a constaté la désaffectation, a prononcé son déclassement du domaine public et l'intégration dans le domaine privé de la commune.

Il est nécessaire de préciser que la désaffectation, le déclassement et l'intégration dans le domaine privé de la commune concerne également les places de parking correspondant au bien.

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE COMPLETER** la délibération n° 2019/48 par la désaffectation, le déclassement du domaine public et l'intégration dans le domaine privé des places de parking correspondantes au local d'une surface d'environ 121m² sis 14 rue de la Délivrande, cadastré AI 0068,
- D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer l'acte de l'ensemble du bien
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

XXXI /QUESTIONS DIVERSES

Monsieur TOUYON informe l'ensemble du conseil que les travaux relatifs à l'aire de co-voiturage à l'échangeur de la Corneille débuteront en avril 2020.

Par ailleurs, Monsieur TOUYON précise qu'un accord de principe de la part du propriétaire a été émis pour vendre la parcelle ZH – Rue de Contremont sur la commune déléguée de Sainte-Croix-Grand-Tonne pour travailler sur le projet de la zone humide.

Monsieur Sébastien DEBIEU précise que la prochaine randonnée « Rando qui thue » aura lieu le dimanche 8 mars 2020 qui sera la dernière pour lui mais espère pas la dernière pour Thue et Mue. Il salue également le dynamisme de la commune nouvelle est sa belle réussite.

Madame Sarah IUNG présente le festival du tout petit qui aura lieu comme tous les ans en mars prochain.

Fin de la séance à 23 h

Le Maire
Michel LAFONT

